

MANDAT DE VENTE 3 OPTIONS

MANDAT N°

401

Cachet de l'agence*

Agence APRIORI INVEST

101, av du Regiment de Bigorre 65000 TARBES

www.apriori-invest.com

Info@apriori-invest.com Tel. +33 (0)669260006

SARL au capital de 8000 euros

SIRET 51428755600039 APE - 6831

CPI N°: 6501 2018 000 030 100 délivrée par la CCI Tarbes

Non-détention de fonds et Absence de garantie financière

Représentée par :

KARL ACHARD 0652741978

Qualité :

Okada

Agent commercial, inscrit au RSAC de

Avignon

sous le N° 81943528

Nous soussignés

Madame Christiane BOUTEILLER, née 05
avril 1947, à Paris, divorcée

demeurant

135 Rue Henri BOSCO, 84400 GARGAS

E-mail :

christiane.bouteiller@wanadoo.fr

Tel. 0675046558

*vous avez la possibilité de vous inscrire sur www.bloctel.gouv.fr pour vous opposer à tout démarchage téléphonique conformément à l'article L223-1 du Code de la consommation.

agissant conjointement et solidairement en QUALITÉ DE SEULS PROPRIÉTAIRES, vous mandats par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits, ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété.

I - SITUATION - DÉSIGNATION : Appartement Maison individuelle Terrain

Immeuble sis à

1529 Route de Croagnes, 84400 GARGAS

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître

Joseph GRIMAUD

Le bien est vendu : libre de toute occupation loué selon le contrat de bail et les conditions ci-annexés

II - PRIX : les biens et droits, ci-avant désignés devront être présentés, sauf accord ultérieur au prix de

999000 (Neuf cent quatre-vingt dix huit mille) euros

, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur.

III - HONORAIRES : vos honoraires seront de :

5%

- "Option mandat exclusif" :

95000€ NET VENDEUR

TTC

- "Option mandat préférence" :

48000€ (Quarante huit mille) euros

TTC

- "Option mandat simple" :

Je coche l'option choisie. Les honoraires seront à notre charge, sauf choix de l'option "honoraires charge acquéreur". Ils seront exigibles le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé des deux parties, conformément à l'article 74 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972. Option : "honoraires charge acquéreur", cochez cette case , dans ce cas le prix paragraphe II s'entend honoraires inclus.

IV - DURÉE DU MANDAT : CE MANDAT VOUS EST CONSENTI POUR UNE DURÉE DE 24 (VINGT QUATRE) MOIS À COMPTER DE CE JOUR.

PASSÉ UN DÉLAI DE 3 MOIS (AUTRE :

3 MOIS MAXIMUM) À COMPTER DE SA SIGNATURE, IL POURRA ÊTRE DÉNONCÉ À TOUT

MOMENT PAR CHACUNE DES PARTIES PAR LRAR (LETRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION) ENVOYÉE AU MOINS QUINZE JOURS À L'AVANCE.

V - CONDITIONS PARTICULIÈRES :

VI - SUPERFICIE PRIVATIVE "LOI CARREZ" (si copropriété) :

VII - MOYENS DE DIFFUSION DES ANNONCES COMMERCIALES :

Tous moyens

VIII - ACTIONS PARTICULIÈRES :

IX - MODALITÉS ET PÉRIODICITÉ DE COMPTES-RENDUS :

1 fois par mois, après chaque contact visite

DEMANDE EXPRESSE D'EXÉCUTION ANTICIPÉE :

Conformément à l'article L. 121-25 du Code de la consommation, le mandant souhaite expressément / ne souhaite pas* que le mandataire commence ses prestations avant l'expiration du délai de rétractation (*cocher la mention choisie), il ratifie ce choix par sa signature.....

Signature

Christiane Bouteiller

Le mandant reconnaît expressément avoir pris connaissance, préalablement à la signature des présentes, de l'intégralité des caractéristiques des services définis au présent mandat, de toutes les informations prévues aux articles L. 111-1 et suivants du Code de la consommation, ainsi que du traitement des données personnelles (RGPD) par le mandataire, lors de la remise du DIP**

Fait à (adresse complète) : 1529 Route de Croagnes, 84400 GARGAS (en deux ex., dont un pour le propriétaire et un pour l'agence) LE MANDANT RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES AU VERSO [signer séparément chaque exemplaire]

Le Propriétaire : date : 12/05/2020 "Bon pour mandat (exclusif le cas échéant)"

L'Agence "Mandat accepté"

Bon pour Mandat Bouteiller

Mandat accepté

A l'attention de :

[le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de télécopieur et son adresse électronique]

F. :

Éditions Préférence • BNF 4014 • 09.61.0219
Modèle déposé • Imprimé en France • Tél. 01.76.84.92.72

Réf. 4014 • 09.61.0219
www.dipnet.com



mots

lignes

chiffres

rayés comme nuls

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat

INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

préalables à la signature d'un mandat et RGPD

Communication au consommateur : en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la consommation, le professionnel prestataire de services avec lequel vous entrez en relation vous informe.

Cachet de l'agence*

Agence APRIORI INVEST

101, av du Regiment de Bigorre 65000 TARBES

www.apriori-invest.com

info@apriori-invest.com Tel. +33 (0)669260006

SARL au capital de 8000 euros

SIRET 51428755600039 APE - 6831

CPI N: 6501 2018 000 030 100 délivrée par la CCI Tarbes

Non-détention de fonds et Absence de garantie financière

Représentée par : *KARTHELOV Oksana*

Qualité : Agent commercial *81943528000022*

Tél. *06 52 74 19 73* Fax

E-mail : *oksana@apriori-invest.com*

*Le cachet de l'agence devra contenir toutes les mentions obligatoires notamment les informations exigées par l'article 92 du décret n° 72-678 du 20/07/72 et les articles R 111-1 et R 111-2 du Code de la consommation, ainsi que les coordonnées du médiateur dont il relève.

Le (les) consommateur(s)

Nom(s) : *Madame Christiane*

Prénom(s) : *BOUTELLER*

Tél.* *06 75 04 65 58*

*vous avez la possibilité de vous inscrire sur www.biocetel.gouv.fr pour vous opposer à tout démarchage téléphonique conformément à l'article L223-1 du Code de la consommation.

E-mail : *christiane.bouteller@wanadoo.fr*

Adresse : *135 Rue Henri BOSCO,
84400 GARGAS*

Votre interlocuteur exerce l'activité d'entremise sur les immeubles et fonds de commerce, conformément à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, dite "loi Hoguet" et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972, consultables sur le site www.legifrance.gouv.fr.

Le service proposé consiste en :

vente d'un bien location d'un bien gestion d'un bien recherche d'un bien

Durée du mandat : *24 mois* Comportant une première période irrévocable de : *3 mois*

Modalités de dénonciation : par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (LRAR), avec un préavis de *15 jours*

Honoraires, en cas de pleine réussite de la mission confiée, selon tarif de l'agence : *42000 (Quarante huit mille) euros*

Modalités de règlement : chèque ou virement.

Droit de rétractation :

Si le mandat est signé "hors établissement" ou "à distance", le mandat pourra se rétracter pendant un délai de 14 jours à compter de la signature du mandat, en renvoyant au professionnel le coupon de rétractation attaché au mandat ou toute déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception ; ce, sans avoir à motiver sa décision.

Le mandat pourra, s'il le souhaite, lors de la signature du mandat, demander à ce que le mandataire commence ses prestations avant l'expiration du délai de rétractation. Il pourra toutefois se rétracter durant cette période, sauf si le mandataire a pleinement exécuté sa mission. Le mandat reconnaît avoir pris connaissance du formulaire de rétractation attaché au mandat (modèle de formulaire de rétractation type au verso).

Si le mandat est signé à l'agence, le mandat ne bénéficie d'aucun droit de rétractation

RGPD, Protection des données personnelles :

En tant que professionnel de l'immobilier, nous traitons des données personnelles (état civil, adresses, adresses e-mail, n° de téléphone, photos, plans et géolocalisation des biens...). Conformément au règlement européen 2016/679, nous informons nos clients consommateurs que nous collectons et traitons des données personnelles nécessaires pour l'accomplissement de notre mission. Ces données pourront être transmises au notaire, au co-contractant, aux organismes financiers éventuellement chargés du financement, ainsi qu'aux administrations concernées (mairie pour DPU notamment...). Les photos, vidéos, plans et géolocalisation des biens à vendre ou à louer pourront être diffusés sur tous supports publicitaires. Elles seront conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et ensuite pendant une durée de cinq ans conformément à l'article L 561-12 du Code monétaire et financier, et pendant dix ans en ce qui concerne les noms et adresses des mandants en vertu de l'article 53 du décret n° 72-78 du 20 juillet 1972. Nos clients consommateurs bénéficient d'un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel traitées, ils peuvent demander leur effacement et leur portabilité, ou exercer leur droit à opposition dans les conditions prévues par le règlement européen 2016/679. En conséquence, le client consommateur autorise le professionnel à utiliser ses données personnelles comme ci-dessus, par sa signature dans le cadre ci-contre.....>

Signature

[Signature]

Le consommateur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions générales et particulières du mandat proposé, par la remise préalable qui lui a été faite d'un exemplaire.

Fait à *1529 Route de Gargas, 84400 GARGAS* le *12/05/2020*

[Signer séparément chaque exemplaire]

en deux exemplaires, dont un remis à chacune des parties.

Signature du (des) consommateur(s)

[Signature]

Signature du mandataire

[Signature]

